



Le SCOT du Pays de Vitré a 8 ans : l'âge de raison ?

Analyse citoyenne pour un (a)ménagement de notre territoire

Les élus du Pays de Vitré se sont dotés d'un outil d'aménagement du territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), pour savoir où créer des logements, des routes, des équipements, etc. Ce document de planification a été élaboré puis adopté, en février 2007. Suite au Grenelle de l'environnement, de nouvelles dispositions sont apparues et conduisent à réviser tous les SCOT, pour mieux prendre en compte l'environnement.

La révision du SCOT du Pays de Vitré est l'occasion pour notre association d'en faire le bilan. Nous jugeons :

- Que **le diagnostic est lacunaire**, notamment sur l'environnement et les déplacements
- Que **le bilan est mauvais** : sur la gestion économe du foncier ou la préservation des haies
- Que **certaines actions n'ont jamais été mis en œuvre** (pas d'observatoire de l'env. par ex.)
- Qu'en 8 ans, nous n'avons pas eu connaissance de suivi ou d'évaluation du SCOT

Ce bilan détaillé nous permet de **faire des propositions** pour que le prochain SCOT soit amélioré :

- Nous souhaitons voir **conforter le Syndicat d'Urbanisme** du Pays de Vitré avec une équipe pluri-disciplinaire : écologue, paysagiste, urbaniste, etc. Et appelons à la mise en œuvre d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (**PLUi**) **pour Vitré Communauté**
- Nous invitons les élus à **faire le constat de l'échec d'un SCOT peu prescriptif** et les invitons à **avoir de l'ambition pour le nouveau SCOT**. Nous attendons des actes forts pour la préservation du foncier, des ressources naturelles et l'éco-mobilité.
- Nous demandons que le diagnostic aborde mieux les sujets environnementaux et fonciers
- Nous attendons du nouveau SCOT qu'il mette enfin en œuvre un véritable observatoire de l'environnement, mais aussi du foncier.
- Nous suggérons la création d'une instance ouverte à la société civile pour le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du prochain SCOT (où nous souhaiterions siéger).
- Nous demandons la création d'un site internet pour le Syndicat permettant l'accès aux études et données qu'il produit.
- Nous suggérons au Syndicat de mettre en œuvre des démarches participatives pour mieux dialoguer avec les habitants sur les questions d'aménagements du territoire.

Ces propositions sont l'occasion de rappeler que la société civile a une expertise d'usage dont les élus ne sauraient se passer.

Association Vitre-Tuvalu : association de promotion d'un véritable développement durable sur Vitré et son Pays.

27 rue Notre Dame, 35500 Vitré

<http://vitre.tuvalu.free.fr>

vitre.tuvalu@free.fr

Membre de la Fédération Ille-et-Vilaine Nature Environnement (IVINE)

1 – NOTRE ANALYSE DU DIAGNOSTIC

Pour résoudre un problème, encore faut-il qu'il soit bien posé. Aussi, il est important d'avoir une analyse fine du diagnostic, qui doit bien poser les atouts et faiblesses d'un territoire.

PARTIE 1 :

Porter à connaissance de l'Etat : Vitré-Tuvalu retient que les services de l'Etat demandaient aux élus de Vitré en 2007 :

- de maîtriser le développement urbain
- de renforcer les liaisons avec Rennes
- d'aborder les questions énergétiques
- d'aborder la reconquête de la qualité de l'eau
- de préserver l'espace / foncier agricole
- de définir une politique de traitement des déchets
- de protéger les populations des risques naturels ou industriels

Nous allons voir par la suite que le bilan est peu satisfaisant pour beaucoup de ces points. Ceci nous amène à penser que de nouveaux problèmes risquent de s'y ajouter. L'Etat arrivera-t-il, cette fois ci, à se faire entendre ? Nous l'appelons de nos vœux.

Vitré-Tuvalu souhaite que le code de l'urbanisme soit rappelé aux élus. Ainsi, suite aux lois Grenelle, l'article L 121.1 a été étendu pour obliger les SCOT à intégrer la dimension environnementale. Le prochain SCOT a donc l'obligation de s'attacher à la « *préservation de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques et de la préservation des risques [...], des pollutions et des nuisances de toute nature* ».

Diagnostic structurel : Ce qui était vrai en 2007 l'est toujours en 2015 : constat d'un fort développement (démographique et économique) du Pays de Vitré, notamment sur Vitré et le long de la RN 157. Ce qui se traduit par une forte production de logements neufs (majoritairement en logement individuel, à faible densité). Ce développement ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire (pas sur les marges Nord, Est et Sud).

Diagnostic fonctionnel : Là encore pas d'évolution du constat : le réseau routier est l'axe majeur du développement. Aux yeux de Vitré-Tuvalu, cette chance est aussi une fragilité dans la perspective d'un développement sans carbone. Les entreprises et particuliers auront-ils demain autant la possibilité de se déplacer dans un monde à faible émission de carbone ? Le projet de mise à 2x3 de la RN 157 ne nous semble plus à l'ordre du jour par l'Etat. Le succès des TER ou du covoiturage n'a pas été anticipé. L'analyse du transport en commun est satisfaisante. Par contre, le réseau des deux roues est toujours minimaliste, comme en 2007.

Le constat était déjà fait d'importantes surfaces consommées pour l'habitat et les zones d'activités.

PARTIE 2 :

1 – Analyse paysagère : Le constat de la banalisation du paysage « *lotissements tous identiques* », « *entrées de bourg sans âme* » est déjà là. Ainsi que la détérioration rapide du bocage « *maillage lâche et déstructuré du bocage* », « *haies mal entretenues en péril* ».

2.1 – Patrimoine naturel et culturel : Le patrimoine naturel est très mal connu en 2007 (la localisation de la réserve associative des petits prés est d'ailleurs mauvaise). Le SCOT ne s'est attaché qu'aux données de l'Etat (ZNIEFF notamment), ignorant les données locales ou associatives. Partant du constat qu'« *il n'y a pas de protection stricte* », c'est qu'il n'y a donc pas d'enjeu : ce qui est faux.

2.2 – Eau : La qualité de l'eau des rivières est à peine présentée. Quelques lignes évacuent (sans justification ni carte) une qualité de l'eau « *passable à mauvaise* », sans évoquer les sources de pollutions. Le problème est manifestement minimisé, façon d'éviter le problème.

2.3 – Gestion de l'environnement : La question des énergies renouvelables émerge. La qualité de l'air est ignorée faute de point de suivi sur le territoire. La question climatique n'existe pas. Vitré-Tuvalu partage le constat d'un potentiel sur le bois de forêt (et de bocage) et d'une activité « *de première transformation [du bois] peu nombreuse* ». A l'exception des carrières, le diagnostic développe peu la filière matériaux.

2.4 – Contraintes pour l'aménagement : vitré-Tuvalu partage le constat que 2/3 des communes sont soumises à un risque (naturel ou technologique). Ce qui doit être une vraie préoccupation.

Au final, le diagnostic du SCOT est insuffisant et aurait pu analyser plus finement certains points (eau, énergie). Sa « grenellisation » va conduire à l'étoffer, notamment sur sa dimension environnementale.

Nous demandons, en conséquence :

- *Le diagnostic du patrimoine naturel doit intégrer les données du milieu associatif (Bretagne Vivante notamment) et présenter une carte des continuités écologiques (sur le modèle du SRCE Bretagne).*
- *Le diagnostic de l'eau (débits, polluants, etc.) et de l'énergie doit être plus complet (lien avec le SAGE Vilaine réactualisé et le diagnostic des bassins de Vilaine amont / Seiche)*
- *Conformément à la réglementation Grenelle, le diagnostic devra créer de nouvelles rubriques :*
 - o *l'air (lien avec SRCAE et PPA de Rennes Métropole), quitte à mener des mesures*
 - o *le climat (effets, atténuation), reprenant le Plan Climat de Vitré Communauté*
 - o *la consommation foncière (pour l'habitat, les activités, par commune)*

Nous préconisons que le diagnostic soit partagé avec la population, afin de s'assurer que rien n'ait été oublié ou déformé.

PARTIE 3 : justification des choix retenus

1 – Stratégie retenue et justification des principes : Les élus du Pays de Vitré expriment alors leur stratégie de développement. Comme souvent, ces objectifs sont volontairement vagues pour être peu contraignants :

- affirmation d'un territoire d'interface (entre Rennes et les dépt. limitrophes)
- construire un Pays sur la multipolarité
- mise en réseau de cette multipolarité
- cadre de vie en harmonie avec l'héritage rural

2 – Besoins, enjeux et choix retenus pour le Document d'orientation général (DOG) : De la liste des besoins (sur le paysage, l'environnement, l'habitat, les équipements, l'économie et les infrastructures) il ressort des orientations qui constituent le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présenté ci-après.

*Force est de constater **des incohérences entre le diagnostic et les orientations politiques du SCOT.** Qui peut croire qu'en renforçant ses points forts (axe RN 157) on va rééquilibrer le développement des territoires périphériques ?*

PARTIE 4 : incidences des orientations

Cette partie présente les incidences du PADD (sur l'environnement, le cadre de vie, le développement urbain-social, l'activité économique, l'agriculture, les déplacements) et propose des mesures compensatoires pour atténuer les effets induits ou négatifs.

L'analyse du PADD-DOG qui suit révélera l'échec de certaines dispositions et des mesures compensatoires.

2 – NOTRE ANALYSE DU PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement du territoire s'articule donc autour de **4 objectifs** :

- affirmation d'un territoire d'interface (entre Rennes et les dépt limitrophes)
- construire un Pays sur la multipolarité
- mise en réseau de cette multipolarité
- cadre de vie en harmonie avec l'héritage rural

Et les **6 orientations** générales suivantes, qui se déclinent en actions :

1 – Considérer le paysage en tant qu'acteur de valorisation du territoire naturel et culturel

Carte : la carte de présentation de cette thématique délimite les sites, dont beaucoup figuraient déjà dans le Schéma directeur précédent. Aussi, il est étrange de voir une différence de traitement entre la Vallée de la Vilaine (à intérêt paysager) et la Vallée de la seiche (sans intérêt paysager ?).

Action 1 – Préserver les paysages sensibles : la classification des zones d'intérêt paysagers est subjective (une ZNIEFF a un intérêt naturaliste mais peut avoir un paysage banal). Cet objectif a été sans effet, ainsi que celui de préserver le bocage.

Action 2 – Améliorer activement le cadre de vie : malgré le constat de banalisation des lotissements, des zones d'activités, nous constatons un manque d'ambition et d'efficacité des aménagements urbains dans certaines communes.

2 – Intégrer la démarche environnementale à toutes les étapes de la réflexion

Carte : la carte des enjeux environnementaux présente une cartographie schématique des corridors écologiques (quelle méthode ? pourquoi un corridor là et pas ailleurs ?), des cours d'eau (moins que sur la carte IGN) et localiser deux sites à protéger (tourbière des Alleux, affleurements calcaires de Val d'Izé). Aucune mention dans le document de la justification de ces deux sites, qui ne bénéficient toujours pas en 2015 d'une protection forte.

Action 1 – Identifier les corridors écologiques : malgré son caractère novateur, cette proposition n'a pas trouvé de traduction concrète (avant que les lois Grenelle ne l'obligent).

Action 2 – Porter à la connaissance des communes le contenu et protections de l'inventaire flore : considérant que l'inventaire flore n'est pas précis, tout porte à croire que cette mesure a été sans effet (ou pas plus qu'une étude d'impact qui le prévoit déjà).

Action 3 – Développer et valoriser les circuits de randonnée : cette action ne protège en rien l'environnement, mais est un outil de développement économique / touristique. Aussi, on comprend mieux que c'est une des rares actions qui trouve une traduction de terrain.

Action 4 – Favoriser le recours aux énergies renouvelables : de fait, la loi a ensuite obligé à la délimitation de zones de développement de l'éolien. C'est la seule énergie renouvelable qui a vu une traduction de terrain (pour les autres ENR...).

Action 5 – Mettre en œuvre des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales : Il nous est difficile d'avoir une analyse globale sur cet objectif. A Vitré seule une opération (lotissement des Serres) a une gestion douce des eaux pluviales. Le « tout tuyau » et l'imperméabilisation des sols semblent encore de mise.

Action 6 – Créer un observatoire de l'environnement / du paysage : Véritable outil de suivi et d'évaluation du SCOT... **il n'a jamais été mis en place** (à notre connaissance). Traduisant une absence d'une volonté affichée.

Action 7 – Préserver la ressource en eau et restaurer les milieux naturels hydriques : Cette obligation du SAGE, largement évacuée du diagnostic et des enjeux du PADD, est aussi un échec. La restauration de zones d'expansion de crues, n'a pas été faite. La préconisation de mesure de gestion des zones humides n'a jamais été engagée, ni reprise par les communes. La « prise en compte dans les documents d'urbanisme » a donc été minimaliste (certaines communes n'ayant toujours pas répondues à l'obligation légale d'inventaire des zones humides de la première version du SAGE Vilaine). La compilation des inventaires communaux des zones humides serait pourtant un outil pertinent d'aménagement du territoire... Ce qui vient d'être fait lors de la révision du SAGE Vilaine en 2014.

Il ressort que l'axe environnemental a été mal mis en œuvre. Ceci justifie que des textes réglementaires obligent les territoires à mieux prendre en compte cette dimension dans l'aménagement du territoire.

Vitré-Tuvalu souhaite, en conséquence :

- *que les élus prennent mieux en compte les recommandations de l'Etat (cf. I.I)*
- *que les dimensions environnementales et foncières soient mieux prise en compte*
- *que l'on ose un SCOT plus prescriptif avec un suivi et une évaluation*
- *que le PADD et le DOG soient soumis au débat public, avant enquête*

3 – Renforcer la cohésion sociale et urbaine du Pays

Carte : la carte des objectifs de densité (15 log/ha pour Vitré, 12 pour les autres) montre l'**absence de volonté des élus du Pays de Vitré à réellement se donner les moyens de maîtriser l'étalement urbain**. Pour comparaison, le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine fixe un objectif de 28 log/ha pour Bain de Bretagne-Guichen, 20 pour Laillé, Crevin, 17 pour Messac, le Sel de Bretagne, 13 pour toutes les petites communes rurales.

Les actions de cette rubrique montrent des incohérences :

- **Non aménagement du territoire** : malgré l'attractivité du territoire, l'alerte des services de l'Etat, la concentration du développement sur Vitré et la RN 157, les élus font le choix d'accentuer le développement sur ces mêmes points fort. Avec des surfaces importantes de zones d'activités.
- **Choix de continuer dans l'étalement urbain** : malgré l'attractivité, les élus se fixent des objectifs extrêmement bas de densité urbaine (15 pour Vitré, 12 ailleurs), et très élevés d'habitat individuel (80%). Inévitablement consommateurs de foncier agricole.

L'observatoire du logement avait pour objectif d'évaluer la quantité de logements produits (et qui ne permettra pas d'évaluer la perte foncière, notamment agricole).

4 – Proposer une armature d'équipements, de services, de réseaux adaptés aux besoins de la population

Sans commentaires

5 –Affirmer et renforcer la position économique du Pays en tant que Pôle d'intérêt régional et départemental à l'interface de l'agglomération de Rennes et des dépt riverains

C'est la thématique qui réunit le plus d'actions et qui, contrairement à l'environnement, ont été mises en place.

- **Action 1 – Hiérarchiser les zones d'extension futures** : On y retrouve le projet de plateforme de ferroutage de Châteaubourg et deux parcs d'activités supra-communautaires. Le surdimensionnement du projet de ferroutage à Châteaubourg a conduit à une forte mobilisation citoyenne contre le projet, qui a dû être abandonné.
- **Action 2 – Conforter le corridor économique de la RN 157** : où l'on renforce ces points forts (au détriment des autres secteurs, de facto).

6 – Asseoir la dynamique territoriale du Pays sur la mise en réseau de cette multipolarité

- **Action 1 – Améliorer le réseau routier** : Quelques constats
 - Le projet de mise à 2x3 voies de la RN 157 ne devrait pas se faire
 - La 2^{ème} rocade Est de Rennes ne se fera pas
 - Les routes Châteaubourg-Retiers et Châteaubourg-Châtillon ne sont pas envisagées
 - Certaines déviations ne sont toujours pas réalisées : Châteaubourg et Vitré notamment

Vitré-Tuvalu dénonce le gouffre financier des projets routiers, sources de création de nouvelles zones d'activités (cf. zone d'activité qui accompagne le nouvel échangeur de Mondevert) et donc de disparition de terres agricoles ou naturelles. La décarbonisation des transports doit être anticipée et nous jugeons vital de rapprocher et mixer zones d'habitat et activités, avec la mise en place d'un véritable réseau de transport en commun et de deux roues (notamment domicile-travail).

- **Action 2 – Encourager l'usage des transports en communs** : l'amélioration du rabattement vers les gares est très médiocre (faiblesse de cadencement des bus à Vitré). La création de parkings de rabattement sont naissants (en cours à Vitré, non réalisé à Châteaubourg) et à développer. Le développement du transport en commun est encore trop timide à Vitré et la desserte des zones d'activités (Etelles / Argentré) est utile, mais ne bénéficie pas aux habitants. Le développement du covoiturage a été accompagné et mérite une plus grande attention.
- **Action 3 – Conforter les itinéraires poids lourds** : sans commentaires
- **Action 4 – Faire des liaisons douces un mode de transport à part entière** : le tout routier a pris le pas sur cet objectif cohérent. Ainsi seules deux portions d'itinéraires cyclables ont vu le jour (Châteaubourg-St Jean, Vitré-Cantache), ayant plus de vocation de loisir-tourisme que de réel impact sur le déplacement vélo quotidien.

Au final, le Projet d'aménagement du territoire du Pays de Vitré s'avère insuffisant, car

- *il est incohérent vis-à-vis du diagnostic (on développe les points forts)*
- *il a fait le choix de ne pas contraindre les communes, ce qui a été particulièrement inefficace au regard des enjeux de développement durable et solidaire :*
 - > *il a laissé faire l'étalement urbain, au détriment des terres agricoles*
 - > *il a fait le choix du tout routier carboné à l'heure du dérèglement climatique*
 - > *il n'a presque rien engagé des actions environnementales qu'il s'était lui-même fixé*

Ce qui n'a pas pu être fait pendant le premier SCOT, voudrions-nous le faire dans le second ?

Vitré-Tuvalu fait donc les propositions suivantes :

HABITAT

- Les objectifs de densité de logements doivent être revus à la hausse :
 - o Nous préconisons 30 à 40 log/ha pour Vitré, Janzé, Châteaubourg, La Guerche
 - o Et le double (25 log/ha) pour les autres communes
- Inciter plus fortement à de nouvelles formes urbaines, comme l'habitat intermédiaire. Mais aussi de permettre l'habitat participatif.
- Avoir des prescriptions de surfaces constructibles par commune : habitat / zones d'activités. Un équilibre entre les surfaces d'habitat et d'activités, qui doivent être mélangées dans la mesure du possible.
- Fixer un seuil de taille maxi de parcelle constructible : il ne faut pas plus de 10% des terrains de 500 m² dans les communes de plus de 2000 hab (pas plus de 30% pour les - de 2000 hab).
- Obligation des communes à étudier les potentiels de renouvellement urbain
- Vigilance des communes pour conserver le caractère agricole des hameaux (zone A ou N)

ZONES D'ACTIVITES ET COMMERCIALES

- Fixer un seuil maximal pour les grandes surfaces commerciales
- Obligation des PLU de respecter les principes, pour les zones d'activités :
 - o De gestion économe de l'espace
 - o De non extension le long des routes, mais en profondeur

RESSOURCES NATURELLES

- Obligation pour chaque commune à élaborer une cartographie des continuités écologiques selon une méthode commune (conforme au SRCE), au niveau cadastral (en cohérence avec les communes limitrophes)
- Obligation de restauration des continuités écologiques dégradées sous 5 à 10 ans
- 50% des cœurs de biodiversité identifiés dans le SCOT feront l'objet d'une protection stricte ou une acquisition foncière publique sous 8 ans, avec obligation de plan de gestion
- Obligation des communes à inventorier et protéger les haies et les mares, prioritairement en élément remarquable du paysage (L 123-1-7 du code de l'urbanisme)
- Obligation de création de comités communaux, ouverts à la société civile, pour trancher sur les actions touchant ces éléments remarquables du paysage
- Mise en place effective d'indicateurs et d'un observatoire territorial à l'échelle du SCOT

MOBILITE

- Obligation pour Vitré, Châteaubourg, La Guerche et Janzé d'élaborer un plan communal de déplacement
- Obligation des documents d'urbanisme communaux à cartographier et développer prioritairement le maillage de cheminements doux (piétons-vélos)
- Obligation des communes à mettre leurs centre-bourgs et quartiers pavillonnaires en zone 30
- Donner la priorité d'urbanisation aux quartiers à proximité d'un arrêt de transport en commun (quand il existe), avec une urbanisation plus dense à proximité de ces arrêts
- La création des équipements doit se faire prioritairement en connexion avec les cheminements doux

3 – NOTRE ANALYSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Nous faisons le constat :

- *Diagnostic* : il est lacunaire
- *Projet* : **l'essentiel des actions environnementales n'ont pas atteint leur but** :
 - Limiter l'étalement urbain
 - Protéger la biodiversité floristique
 - Préserver les écosystèmes
 - Aller vers une qualité paysagère
 - Créer deux zones naturelles à protection stricte
 - Identifier les corridors écologiques
 - Protéger le bocage
 - Développer la filière bois
 - Faire de la mobilité douce un monde à part entière
 - Encourager à prendre les transports en commun
- *Mesure* : **les outils pour suivre l'impact environnemental n'ont pas été mis en place**
 - Observatoire de l'environnement
 - Etudes plus fines des corridors sur chaque commune
 - Zones tampons entre zones urbanisées et zones à forte valeur écologique
 - Etudes des points noirs au bruit

4 – NOTRE ANALYSE DE LA CONCERTATION

Vitré-Tuvalu souligne **le peu d'effort** fait pour :

- Co-construire le SCOT avec la société civile : si la procédure légale ne l'y oblige pas, il n'est pas interdit de consulter les associations ou la société pendant l'élaboration du SCOT. Ce que nous appelons de nos vœux pour la révision.
- Partager le SCOT : seulement 4 réunions publiques (dont on ne sait pas la participation) pour un territoire aussi vaste. Malgré toute la difficulté, que nous reconnaissons, à mobiliser les habitants sur ces démarches institutionnelles.

Nous notons que la société civile avait déjà fait remonter son **opposition du projet de rocade / plate-forme de ferroutage à Châteaubourg**.

Nous relevons que les services de la Préfecture ont conduit à renforcer les objectifs de densité, afin que « tendre vers » les 12 ou 15 logements / ha soit en fait un minimum. A raison.

La réponse des élus locaux « *la sensibilisation est nettement préférable à la contrainte* » n'est pas justifiée. **Pour l'environnement, nous n'avons vu les choses bouger que lorsqu'il y a eu contrainte ou obligation légale.**

On peut regretter que rien n'ait été fait pour faire vivre et approprié le SCOT pendant 8 ans. Personne ne connaît son existence et les élus en font peu référence. Vitré Tuvalu regrette surtout l'absence de Comité de suivi, qui aurait permis de partager sur la mise en œuvre du SCOT et commencer à évoquer les points à corriger.

5 – NOTRE ANALYSE DE 8 ANS DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT

En conclusion, et après 8 ans de SCOT, notre association fait le constat :

- **Les habitants du Pays de Vitré ne connaissent pas le SCOT**, alors que c'est l'outil qui a le plus de traduction dans notre vie quotidienne : routes, équipements, cadre de vie.
- **Les questions d'aménagement du territoire restent une chasse gardée des élus communaux** (sans véritable esprit communautaire), **sans réelle volonté d'écoute de l'expertise d'usage des habitants**
- **L'échec du SCOT peu prescriptif** : l'étalement urbain s'est largement développé au détriment des terres agricoles, les ressources (eau, bocage, etc.) continuent à se dégrader, les infrastructures ne suivent pas (saturation des rocade face à l'absence de transport en commun efficace, etc.).

6 – NOS RECOMMANDATIONS POUR LA REVISION DU SCOT

Par la présente note, Vitré-Tuvalu contribue au bilan du premier SCOT. Nous appelons d'ailleurs à ce que cette note soit diffusée (aux élus du Pays, au bureau d'étude et à tout acteur intéressé).

Nos recommandations sur la forme :

- Vitré-Tuvalu demande à être associé à la révision du SCOT
- Vitré-Tuvalu suggère la création d'une instance ouverte à la société civile pour le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du prochain SCOT (où nous souhaiterions siéger)
- Vitré-Tuvalu souhaite voir conforter le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, qui doit jouer un rôle similaire aux agences d'urbanisme (de Rennes, Brest, Lorient, etc.). Avec une équipe pluri-disciplinaire : écologue, paysagiste, urbaniste, etc.
- Vitré-Tuvalu appelle à l'application rapide du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur Vitré Communauté. La loi ALUR incite au transfert de la compétence urbanisme des communes à leur intercommunalité, ce qui permet aux maires de ne plus subir la pression de leurs concitoyens sur l'urbanisation des terres et d'avoir une plus grande cohérence entre communes limitrophes
- Vitré-Tuvalu demande la création d'un site internet pour le Syndicat, qui doit permettre l'accès aux études et données qu'il produit (notamment de ses observatoires), dans le respect de la Directive INSPIRE.
- Vitré-Tuvalu suggère au Syndicat de mettre en œuvre des démarches participatives pour mieux dialoguer avec les habitants sur les questions d'aménagements du territoire.

Nos recommandations sur le fond :

- Vitré-Tuvalu demande que le diagnostic aborde mieux les sujets environnementaux (eau, air, climat, énergie, biodiversité, déchets, etc.) et foncier (état des lieux, évolution)
- Vitré-Tuvalu invite les élus à faire le constat de l'échec d'un SCOT peu prescriptif et les invite à avoir de l'ambition pour le nouveau SCOT. Nous attendons des actes forts pour la préservation du foncier, des ressources naturelles et l'éco-mobilité.
- Vitré-Tuvalu attend du nouveau SCOT qu'il mette enfin en œuvre un véritable observatoire de l'environnement, mais aussi du foncier (où nous serions associés)